



Courrier huissier jamais reçu injonction payer

Par **Ninie76620**, le **04/09/2012 à 11:10**

Bonjour,
Voilà à ma grande surprise j'ai reçu un courrier d'un huissier pour une mise en demeure.
Après quelque appel je découvre que c'est une affaire jugée. Donc je téléphone au Tribunal où a été jugée l'affaire je découvre qu'il y a une injonction de payer du 26/06/01 rendue. Qui a été remise à une personne que je ne connais pas à une adresse qui n'est pas du tout la mienne à l'époque.
Vu que l'injonction de payer ne m'a jamais été remise en main propre. Ni à la bonne personne, ni à la bonne adresse, normalement elle est nulle vu que ça fait plus de 6 mois.
Je fais quoi?????
Merci

Par **amajuris**, le **04/09/2012 à 13:01**

bjr,
s'agit-il d'un homonyme ?
CDT

Par **Ninie76620**, le **04/09/2012 à 13:07**

Non ce n'est pas du tout le même nom que le mien

Par **amajuris**, le **04/09/2012 à 13:14**

bjr,
je ne comprends comment un huissier peut vous envoyer un courrier si l'injonction de payer ne comporte pas le même nom ni la même adresse.
Il manque un élément.
ncdt

Par **Ninie76620**, le **04/09/2012 à 13:43**

Il parer que j ai fait une demande de carte à la red****rnUn colis à était livrée chez cette personne. L injonction de payer aussi. Et finar*** n'a pas chercher vu que la carte et à mon nom ces moi qui paye, mon t il dit au téléphone. Le truc ces que le ma envoyer que la photocopie de la demande de carte. L écriture n'es pas la mienne et je n'es rien eu d autre

Par **amajuris**, le **04/09/2012 à 14:05**

votre message est difficilement compréhensible, si vous pouviez faire un effort sur l'orthographe et la grammaire ce serait plus facile de vous répondre.

Par **Ninie76620**, le **04/09/2012 à 14:54**

Désolé. rnJ ai découvert que j aurai fait une demande de carte kangourou. Donc j ai demander que l on m envoie tout les information sur cette demande. J ai reçu la photocopie de cette demande qui a était remplis à la main mais ce n'es pas mon écriture. À ma connaissance je n'es j amais fait de demande de carte. rnUne personne à commander sur la redoute avec ces carte à reçu son coli mais n'a jamais payer. rnComme la carte et à mon nom avec mon adresse on me réclame la somme dû. rnPas facile à expliquer. rnAu tribunal au à était juger l affaire on m'a dit que l injonction de payer à était délivré à une personne (qui n'a pas le même nom que moi) a une adresse autre que la mienne

Par **trichat**, le **04/09/2012 à 22:24**

Bonjour,rnrnDans ce type d'embrouille, si vous n'avez rien à vous reprocher, il faut laisser courir.rnSi ça s'envenime, vous demanderez une expertise graphologique qui montrera qu'il s'agit d'un faux (carte de crédit à votre nom, alors que vous ne l'avez pas sollicité) et d'un usage de faux.rnAllez dans un service de police ou de gendarmerie, et déposez une plainte contre X, si l'utilisateur de la carte n'est pas connu.rnCordialement.

Par **trichat**, le **04/09/2012 à 22:24**

Bonjour,rnrnDans ce type d'embrouille, si vous n'avez rien à vous reprocher, il faut laisser courir.rnSi ça s'envenime, vous demanderez une expertise graphologique qui montrera qu'il s'agit d'un faux (carte de crédit à votre nom, alors que vous ne l'avez pas sollicité) et d'un usage de faux.rnAllez dans un service de police ou de gendarmerie, et déposez une plainte contre X, si l'utilisateur de la carte n'est pas connu.rnCordialement.

Par **Ninie76620**, le **05/09/2012** à **08:36**

Merci